RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Extrait du Procès-verbal du CA du 9 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 novembre à 18 heures.

Le Conseil d'Administration de la Société anonyme MOBILIB Société Coopérative à capital variable, dont le siège social est à Toulouse s'est réuni sur convocation de son Président, adressée à chacun des administrateurs par courriel.

Sont présents :

- Aurélien Tardiveau, président du CA et administrateur
- Véronique Métro, administratrice
- Sarah Sheta, administratrice
- Estelle Poirier de Narcay, administratrice
- Thierry Bourret, administrateur
- Stéphane Mériodeau, administrateur
- Guy Toreilles, administrateur
- Séverine Toulis, administratrice
- MACIF, représenté par Jean-Claude BRUEL, administrateur
- FRANCE AUTOPARTAGE, représenté par Nicolas Guenro, administrateur

Absents excusés :

- TOULOUSE METROPOLE, représenté par Monsieur Jean-Jacques BOLZAN
- SMTC-Tisséo, représenté par Monsieur François CHOLLET,
- Région Occitanie, représenté par Monsieur Jérôme MONAMY,

Aurélien Tardiveau, Président du CA constate que 10 administrateurs sont présents, sur treize administrateurs au total. Le nombre d'administrateurs présents représentant plus de 50% de nombre total d'administrateurs, le CA peut valablement délibérer.

Assistent au Conseil d'Administration, sans disposer de droit de vote, Dominique Platon fondateur de Mobilib et Alexandre Jouaville, directeur.

La séance est ouverte sous la présidence de Aurélien Tardiveau, Président, assisté des administrateurs en mode collaboratif, secrétaires de séance. Le procès-verbal des délibérations du 12 octobre 2023 est lu et adopté. Puis le Conseil délibère sur les questions figurant à l'ordre du jour.

(…)

18h20 - Résolution n°5 : Changement de représentant permanent de Région Occitanie

Le CA prend acte de la nomination de Monsieur Jérôme MONAMY en qualité de représentant permanent de la Région Occitanie, en lieu et place de Monsieur Jean-Luc GIBELIN et à effet du 20 octobre 2023. Le CA remercie Monsieur Jean-Luc GIBELIN pour son investissement.

Soumise au vote cette résolution est adoptée par les membres du CA.

(…)

22h – Fin

Le Conseil d'Administration est levé à 21h.

Résolution n°10 : Pouvoirs pour les formalités

Le CA confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Soumise au vote cette résolution est adoptée par les membres du CA.

Extrait certifié conforme au PV du 9 novembre 2023 par le Directeur Général,
Monsieur Alexandre JOUAVILLE

[redacted]